



suite à plainte au pénal

Par **rehad**, le **26/06/2021** à **09:20**

Bonjour,

Suite à plainte au pénal pour remise de fausses pièces au procès prud 'homal une enquête a été confié à la police, le parquet me délivre un no d'affaire en attendant que le juge statue.

Pouvez vous me dire combien de temps la prise de décision peut prendre . Sachant que l'enquête a durée deux ans et que le juge à les éléments depuis plus de 4 mois.

Merci pour votre conseil

Cordialement

Rehad

Par **morobar**, le **27/06/2021** à **10:53**

Bonjour,

>Il y a belle lurette que le pénal ne tient plus le civil en l'état.

Le CPH peut donc se prononcer sans attendre la suite éventuelle de la plainte. Les juges se formeront une conviction et à mon avis c'est le mieux, sachant que l'affaire au pénal peut toujours suivre son bonhomme de chemin.